

GBC MONTAGNE

SAS au capital de 2.800.000 euros. RCS Chambéry 832 805 444.
N° TVA FR51832805444. n° Orias : 17 007 353 www.orias.fr
Siège Social : Résidence le Grand Cœur – Bat. B
298 Avenue Maréchal Leclerc – 73700 Bourg St Maurice.
Sous le contrôle de l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de
Résolution – 61 Rue de Taitbout 75436 Paris Cedex 09.
Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie
Financière conformes au Code des Assurances.



A envoyer à :

GBC MONTAGNE

298 Avenue Maréchal Leclerc
CS 80023
73704 BOURG ST MAURICE CEDEX



Demande d'adhésion au contrat groupe n° 35 806403

Capital Inaptitude Professionnelle Coiffeurs

Salon à garantir :

Forme juridique et Raison Sociale : _____

Siret : _____ N°Adhérent CEGECO : _____

Dirigeant : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP - Ville : _____

Tel : _____ Nombre de salariés : _____, y compris apprenti(es)

Courriel : _____@_____.

Je souhaite adhérer au contrat groupe souscrit auprès de la Compagnie **TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED** – 6 – 8 Boulevard Haussmann – 75009 PARIS, par GBC MONTAGNE- Courtier en Assurances.

Je choisis une prise en charge de **l'indemnité de licenciement de**

(cocher les options)

	<input type="checkbox"/> Couverture doublement (plafond de 10 000 €)	<input type="checkbox"/> Couverture totale (plafond de 20 000 €)
<input type="checkbox"/> Salon jusqu'à 2 salariés	120,00 €	215,00 €
<input type="checkbox"/> Salon de 3 à 5 salariés	255,00 €	455,00 €
<input type="checkbox"/> Salon de 6 à 9 salariés	470,00 €	815,00 €
<input type="checkbox"/> Salon de 10 salariés et + : _____ salariés ex : 11 salariés :	57,00 € par salarié ex : 11 X 57 = 627€	80,00 € par salarié ex : 11 X 80 = 880,00 €

Frais de gestion courtage 10€ offert la 1^{ère} année.

En cas de modification du nombre de salariés, je m'engage à en informer GBC Montagne le plus rapidement possible.

Je vous adresse également un acompte de 50,00 € à l'ordre de GBC MONTAGNE.

L'échéance principale est fixée au 1er Janvier. En cas de souscription en cours d'année, un prorata mensuel est appliqué, tout mois commencé étant dû.

J'ai pris bonne note que mon adhésion prendra effet le lendemain à zéro heure de la réception au Cabinet GBC MONTAGNE de la présente, signée, et accompagnée de votre acompte.

A réception, je recevrais le certificat d'adhésion et la facture correspondante.

Fait à _____,

Le ___ / ___ / _____

Signature et cachet
(précédée de la mention "lu et approuvé")